

## Compte rendu de la réunion du CCAS du mercredi 2 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le deux septembre à vingt heures l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain METERY, Maire.

**Présents:** Alain METERY, Magalie POULARD, Gilbert BLANC, Viviane VANDROUX, Karine BLANCHARD, Laetitia PAGE, Chantal COULON, Aurélie PARIS, Jean-Jacques LOISY, Evelyne BLANCHARD, Alexandre JOLY

Membres présents : 11

Absents : 0

### **Décision modificative :**

Le montant des cotisations URSSAF s'élève à 220 euros alors que la prévision au budget est de 198 euros.

Après avoir délibéré, la Commission Administrative décide le transfert de crédits suivants :  
Dépenses de fonctionnement :

Article 6451 (cotisations à l'URSSAF) : + 22

Article 6574 (Aides et secours) : - 22

### **Préparation de la manifestation « Goûter » du Jeudi 24 septembre 2020 à 14h :**

Compte-tenu du contexte sanitaire, la commission décide de reporter cette manifestation.

### **Régie : Avenant à la régie (délibération) et nomination d'un Régisseur et d'un suppléant (Arrêté du Maire)**

Afin de pouvoir encaisser de l'argent (publique) lors de diverses ventes, la Commission doit voter un avenant à la régie du CCAS autorisant l'encaissement de recettes lors de la vente de plats...

Puis le Maire doit nommer par Arrêté : 1 Régisseur et 1 suppléant qui seront chargés des encaissements et de la remise des fonds en trésorerie lors de la vente de plats...

La commission propose de faire un avenant à la régie de recettes existante du CCAS pour encaissement des recettes relatives à des ventes de plats, des manifestations sportives (concours de boules...), ludiques, culturelles, et des activités intergénérationnelles, auxquelles pourront être associées des buvettes.

Dans le cadre de l'organisation de ses activités, la commission propose M. BLANC Gilbert comme régisseur titulaire et Mme PARIS Aurélie, comme régisseur suppléant.

Demande d'avis à faire auprès du trésorier.

**Préparation de la manifestation « Vente de plats à emporter » :**

La commission,

- décide l'organisation d'une vente de plats à emporter qui aura lieu à la salle communale samedi 21 novembre 2020 (ou samedi 28 novembre 2020 en cas d'indisponibilité du traiteur).
- Décide de demander une autorisation de débit de boissons pour la vente de café, vin chaud et jus de fruits
- décide de demander des devis à deux traiteurs
- dit qu'il faudra vérifier le protocole sanitaire à respecter avant le lancement de la manifestation

**Colis de Noël :**

La commission décide de reconduire les colis pour toutes les personnes de 70 ans et plus.  
Formule à étudier et date à fixer.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Alain METERY